Le Numéro : 20 centimes

Edition du "REVEIL DU NORD" 185 bis, rue de Paris, LILLE
La plus forte vente de la région

L'Egalité

MARDI 30 MARS 1926

BUREAUX : ROUBAIX (Téléph. 2-51) 20, Grande-Place, 20 — TOURCOING (Téléph. 0-28) 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

Directeur : Eug. GUILLAUME

A propos de l'incendie d'un Palais de Justice

Comment l'on restaure les archives incendiées

Comme l'a annoncé le « Réveil » il y a quelques jours, un immense incendie a dévoré en moins d'une journée le Palais de Justice de Gand. Malgré le dévouement et les efforts surhumains des pompiers, le fléau a anéanti la majeure partie des archives conservées dans le monument. Des pièces officielles, non seulement judiciaires, mais encore historiques, dormaient là depuis l'an 1303, consultées fréquemment par les chercheurs et les historiographes de France et de Belgique. Quelques documents aux feuillets à demi-carbonisés ont cependant échappé au désastre et vont être recueillis et transportés avec précaution chez les « restaurateurs d'archives » dont le métier presque né de l'après-guerre, est en tout cas devenu florissant grâce à l'appel des régions dévastées par la Grande Aventure.

Car, dans tous les cas où des « papiers » importants, officiels ou non, détériorés par incendie faits de guerre malveillance ou accidents n'ont pas été complètement détruits, quand il en subsiste quelques fragments, leur restauration s'impose.

On peut, il est vrai, comme dans le cas de documents disparus en entier, les rétablir par décision de justice, mais le procédé des témoignages est toujours discutable, sauf quand il vient renforcer la plus mince reconstitution matérielle de la « pièce » lésée. Les paroles volent, les écrits restent !

Aux premiers temps de la guerre, avant la Marne, un commerçant établi dans l'Est se résigna à fuir devant les hordes allemandes ruées « nach Paris ». Mais auparavant il eut soin de cacher des titres immobiliers, liasses de valeurs, papiers d'affaires et de famille, dans un coffret d'acier qu'il cimenta dans un mur de sa cave. Quelques semaines plus tard, cet homme de précaution revenait vers sa maison et... la trouvait incendiée de fond en comble. Après de pénibles recherches, le coffret revint au jour, mais les papiers qu'il contenait avaient été presqu'entièrement carbonisés. Par bonheur, le commerçant était en relations suivies avec un de nos plus distingués chimistes parisiens : celui-ci consulté, accepta de tenter la restauration des papiers calcinés. Il se mit au travail et au bout de quelques semaines d'essais et de travaux laborieux put restaurer la majeure partie des documents brûlés et en obtenir des photographies d'une extrême netteté. Ces photographies jointes aux pièces et valeurs reconstituées ont permis leur reconnaissance par jugement officiel.

Une méthode simple et ingénieuse

Que se passe-t-il quand vous brûlez lentement une feuille de ce journal, comme cela se produit, par exemple, pour le papier oublié dans le four très chaud d'une cuisinière ? Sous l'action d'une haute température à partir de 180°, le papier roussit, puis subit une véritable distillation et laisse comme résidu des feuilles cecroquevillés et presque complètement réduits en charbon. Mais à la surface des feuillets devenus d'une fragilité extrême et complètement noircis, les caractères d'écriture ou d'imprimerie persistent en fines lignes claires assez peu lisibles.

C'est en présence de papiers de ce genre que notre chimiste usa de moyens spéciaux très simples, mais ingénieux comme on va en juger.

Au moyen d'un pinceau très doux, le chimiste appliquait à la partie supérieure de la liasse à restaurer une mince couche de collodion riciné des pharmaciens. Cette couche, qui sèche presqu'instantanément, forme à la surface du document un enduit continu, transparent comme le verre et respectant tous les détails. Puis, au moyen d'un rasoir, le feuillet ainsi protégé et devenu plus solide, est séparé des feuillets inférieurs, retourné et verni au collodion sur son autre côté. On obtient ainsi une feuille carbonisée dont les deux faces sont revêtues d'une couche transparente de collodion élastique et dont le maniement est désormais possible sans crainte de rupture.

Chaque feuille est revêtue, au pinceau d'un numéro d'ordre tracé en blanc ; on traite ainsi successivement tous les feuillets de la liasse et la série collodionnée peut être facilement mise en ordre, manipulée et transportée sans bris.

Ceci fait, les feuilles numérotées sont juxtaposées sur une grande plaque de verre où on les fixe au moyen d'une nouvelle couche de collodion, on recouvre d'une autre plaque de verre, unie ensuite au moyen d'un mastic à la cire aux bords de la précédente. On peut, dès lors, photographier les documents et conserver les originaux reconstitués comme pièces à conviction.

Bien entendu, toutes ces manipulations sont délicates et il faut dans ce genre de reconstitutions une adresse et une patience peu communes. Les virtuoses du genre arrivent maintenant à rétablir les documents avec les fragments épars des feuillets incendiés et brisés en les enrobant sur le lieu même du sinistre d'une couche de collodion qu'ils redissolvent à l'aide d'éther quand le transport a été effectué jusqu'au laboratoire. Les débris sont juxtaposés ensuite et recollés au collodion, puis l'ensemble est photographié.

Les tribunaux, toujours fort circonspects en matière de rétablissement d'actes officiels détruits, ont accepté ce genre de preuves, après examen par expert des photographies et leur comparaison aux originaux restaurés.

Nous avons eu en mains une page manuscrite incendiée composée d'une vingtaine de fragments assemblés au collodion la lisibilité du document était médiocre, par contre la photographie tirée dans des conditions spéciales d'éclairage en « lumière frisante » en permettait la lecture courante.

Bien entendu, la reconstitution des documents brûlés est vite passée dans le domaine de la médecine légale et de la police scientifique. Mais ici tout le monde comprendra que la réserve s'impose et m'autorise à déposer, — discrètement — la plume.

Docteur Henry LUTIGNEAUX.

LA DISCUSSION DU BUDGET DES DÉPENSES

La Commission sénatoriale des finances a repris la discussion du budget des dépenses.

Elle a adopté le budget du ministère des finances, le budget des postes et télégraphes et le budget de la Caisse nationale d'épargne. Elle a décidé de réincorporer dans le budget général les dépenses de la 2e section du buget annexe des postes que la Chambre avait passées à l'emprunt, mais elle a comprimé de 30 millions les 385 millions de dépenses qui avaient été ainsi prévus pour travaux neufs et elle a admis sur les renseignements qui lui ont été fournis que les évaluations de recettes de la première section du budget des postes, pouvaient être relevées de 30 millions. Puis, la commission a adopté le budget de l'hygiène.

Les réductions de dépenses réalisées par la Commission sur les budgets examinés à la date du 27 mars, se montent à 305,057.877 francs.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Mauvais vent de Sud-Est, 4 à 6 m. Nuageux, avec éclaircies et averses ou grains, pouvant être orageux ; température minimum 4°.

L'assassin Henri Leblond échappe à la guillotine

La grâce présidentielle lui a été accordée

On est maintenant définitivement fixé sur le sort du condamné à mort Henri Leblond, l'assassin de Mlle Delcroix, débitante à Saint-Amand-les-Eaux. Ce crime est trop récent, les circonstances en sont encore trop présentes à la mémoire de tous pour qu'il nous soit besoin de les rappeler. Qu'il nous suffise de dire que le crime fut exécuté avec une férocité inouïe et que le vol en fut le honteux mobile.

Le défenseur du misérable Leblond, maître Vanhoucke fit, vendredi dernier, ainsi que nous l'avons relaté, une démarche suprême auprès du Président de la République pour sauver la tête de son client. Il plaida chaleureusement sa cause, mais il quitta M. Doumergue sans que celui-ci lui fît pressentir sa décision.

Me Vanhoucke vient d'être avisé de la grâce de Leblond. La tête de l'assassin échappera donc à la guillotine. Sa peine sera commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

TROIS INDIVIDUS CAMBRIOLAIENT LA BIJOUTERIE...

Une bijouterie, située 39, avenue des Champs-Elysées, la bijouterie Levy, a été cambriolée lundi matin, vers 4 heures. La concierge de l'immeuble, où est située la bijouterie Levy, occupe une chambre située juste au-dessous du magasin de M. Levy. Lundi matin, vers 5 heures, entendant du bruit, elle ouvrit un vasistas donnant sur l'avenue. Elle aperçut alors trois individus qui, ayant brisé la glace de la bijouterie, — cette bijouterie ne possède pas de rideau de fer, — étaient en train de dérober les écrins placés à l'intérieur.

Au bruit fait par la concierge, les malfaiteurs s'enfuirent. La concierge s'empressa de prévenir les agents et on procéda aussitôt à une première enquête. Il résulte de celle-ci que le vol est moins important qu'on ne l'avait cru tout d'abord. M. Levy aurait eu soin de mettre dans un coffre-fort les bijoux de plus grosse valeur, de sorte que le montant du vol ne s'élèvera qu'à une cinquantaine de mille francs.

Le service de l'anthropométrie a pu relever les empreintes. L'enquête se poursuit.

La mode nouvelle

Après les cheveux coupés, après les smokings pour dames, voici la nouvelle mode féminine que lance un grand couturier de Londres. La toilette se compose d'un pantalon blanc, de souliers de toile, de gants blancs, d'une blouse de soie, d'un vaste béret. Qu'en dites-vous, mesdames ?

Graves accidents d'automobile

Un père et son fils grièvement blessés près de Saint-Pol

Un terrible accident d'auto est survenu dans la journée de dimanche, sur la route de Saint-Pol à Hesdin.

M. Bozinot, garagiste à Trépied, revenait de rechercher son fils Jean, âgé de 14 ans, d'Armentières, où il est élève à l'Ecole Professionnelle, pour passer les vacances de Pâques. Par suite de circonstances inconnues, l'auto alla se jeter sur un arbre, les occupants furent grièvement blessés et furent amenés à l'Hospice de Saint-Pol, pour y recevoir les premiers soins.

Le père se plaint de lésions internes ; quant au fils, il fut blessé à la face et aux jambes. L'auto fut réduite en miettes.

Une Lensoise tuée dans la Somme

Un grave accident d'automobile s'est produit dimanche, près de Bouchavesnes (Somme). Une auto a capoté et l'un des occupants a été tué sur le coup.

M. Leleu, entrepreneur à Lens, passait en automobile à Bouchavesnes ; dans l'auto se trouvait également Mme Leleu, née Aline Varez, âgée de 41 ans. Le véhicule avait dépassé de peu les tournants occasionnés par les travaux du Canal du Nord, lorsque l'accident se produisit. Un pneu de la voiture éclata tout à coup. Par suite de la vitesse à laquelle elle roulait, l'auto fit une embardée puis capota sur le côté de la route.

Mme Leleu, projetée hors de la voiture, fut tuée sur le coup. M. Leleu n'était que légèrement blessé. Des passants secoururent les deux automobilistes. M. le docteur Leforestier, de Péronne, se rendit auprès d'eux. Il ne put que constater le décès de Mme Leleu et donna les premiers soins à son mari.

EN QUATRIÈME PAGE. — Notre Chronique illustrée « Le Réveil Agricole » : Au concours général agricole de Paris. Echos et Informations

Les nouveaux impôts proposés à la Chambre

Après avoir entendu MM. Briand et Raoul Péret, la Commission des Finances a adopté la taxe de 2 0/0 sur le chiffre d'affaires pour les grossistes et les demi-grossistes

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

La décision prise hier matin par la Commission des Finances d'accepter, dans leur intégralité les dernières propositions de M. Raoul Péret a provoqué une légère détente dans la situation, mais la bataille qui s'engage aujourd'hui n'en sera pas moindre ?

La droite prenant prétexte du résultat des élections dans le deuxième secteur de Paris et des incidents qui ont suivi la proclamation des scrutins, est résolue à voter contre.

Les radicaux sont décidés à appuyer le gouvernement et les radicaux-socialistes doivent conférer ce matin avec M. Herriot avant de déterminer dans quel sens ils voteront.

Quant aux socialistes, leurs représentants à la commission s'étant prononcés contre les projets du ministre des Finances, il se pourrait que le groupe adoptât la même attitude : abstention en séance, car s'ils votaient contre le projet, leurs bulletins s'ajoutant à ceux de la droite auraient pour effet certain de mettre le ministère en minorité.

Les socialistes voudront-ils ouvrir une crise maintenant ? Cela ne paraît pas très vraisemblable.

La majorité sur laquelle s'appuiera le gouvernement sera donc relativement faible. Elle recouvrera les parlementaires, las de l'équivoque et dangereuse situation dans laquelle on se meut depuis de nombreuses semaines et qui désirent s'en affranchir une fois pour toutes.

Les propositions ministérielles

M. Raoul Péret a adressé au président de la Commission des finances de la Chambre, une lettre dans laquelle il indique que l'élévation à 2 % du taux de l'impôt sur le chiffre d'affaires reste à son avis, la meilleure solution. Pour assurer un complément de ressources, le ministre est contraint de proposer des taxes à rendement immédiat. Majoration du droit de timbre sur les valeurs mobilières, droits sur les boissons hygiéniques, eaux minérales et spécialement pharmaceutiques, augmentation des droits de mutation sur les immeubles et les fonds de commerce. En ce qui concerne la taxe sur les chiffres d'affaires, M. Raoul Péret accepte de la maintenir seulement pour les grossistes et les demi-grossistes.

Chiffre d'affaires

La Commission des Finances a pris connaissance hier matin de la lettre de M. Raoul Péret. **Elle a notamment adopté la majoration du droit de circulation sur les vins.** Il n'y a eu que trois opposants. A 11 h. 30, la Commission a entendu le Président du Conseil et le ministre des Finances.

Après cette audition, elle a adopté par 15 voix contre 10 et trois abstentions, la proposition portant à 2 % la taxe sur le chiffre d'affaires, taxe applicable seulement aux grossistes et aux demi-grossistes.

La taxe produira environ un milliard.

La majoration, d'autre part, ne serait perçue que jusqu'au 31 décembre 1926, au lieu du 31 mars 1927.

DÉTAIL DU VOTE

Voici la décomposition des voix dans le scrutin sur la proposition de majoration de la taxe sur le chiffre d'affaires.

Ont voté pour : 4 radicaux-socialistes : MM. Henry Simon, Margaine, Nogard et Jacquier ; 1 républicain socialiste : M. Candace ; 3 membres de la gauche radicale : MM. de Chappedelaine, Bouilloux-Lafont et Astier ; 1 membre de la gauche indépendante : M. Landry ; 2 républicains de gauche : MM. Dariac et Piétri ; 1 démocrate : M. Champetier de Ribes ; 3 membres de l'Union républicaine démocratique : MM. Prevet, Serot et de Monicault.

Ont voté contre : 5 socialistes : Vincent Auriol, Renaudel, Bedouce, Valière, Locquin ; 3 radicaux socialistes : MM. Archimbauld, Duces, Beyris ; 2 républicains socialistes : MM. Pierre Romeil et Philippoteaux.

Se sont abstenus : MM. Henry Paté, appartenant à aucun groupe ; Desjardins, de l'Union républicaine démocratique et Lasalle, radical soc[illegible].

Immeubles, fonds de commerce

D'après le procès-verbal de la réunion de la commission les décisions suivantes ont été prises également :

a) **IMMEUBLES.** — **Le taux de 15 % est adopté.**

b) **FONDS DE COMMERCE.** — **Le taux de 9 % est adopté.**

Boissons hygiéniques, spécialités pharmaceutiques

c) **Boissons hygiéniques.** — Le relèvement des droits est adopté.

d) **Eaux minérales.** — La disjonction, demandée par M. Astier, a été rejetée par 12 voix contre 5. La taxe du gouvernement a été adoptée après l'audition du directeur général des contributions indirectes.

e) **Spécialités pharmaceutiques.** — La proposition du gouvernement est adoptée.

Taxe à la production

1° **Engrais.** — La perception de l'impôt sur le chiffre d'affaires est reportée sur les affaires de vente effectuées par les fabricants de nitrates, sels de potasse, etc..., ainsi que sur l'importation des dits produits. Le taux de l'impôt étant fixé jusqu'au 31 décembre 1926, à 3 fr. 50 %. Sont exonérées : les matières premières nécessaires à la fabrication des superphosphates et des tourteaux.

2° **Cafés et thés.** — La perception de l'impôt sur le chiffre d'affaires est reportée sur l'importation de ces denrées, le taux de l'impôt étant fixé pour une durée d'un an, à 8 % pour les cafés et à 7 % pour les thés.

Pour la réalisation de l'établissement de la taxe à la production, le gouvernement avait présenté un texte autorisant le ministre des Finances à substituer à l'impôt sur le chiffre d'affaires pour certaines catégories de produits ou marchandises des taxes « ad valorem », les conditions d'applications de ce texte étant fixées par décret, qui devra être soumis à la ratification du Parlement.

BEDOUCE a déposé une motion préjudicielle en faisant observer que le Gouvernement ne pouvait avoir de tels droits ; la disjonction proposée par M. Bedouce a été rejetée par 14 voix contre 9.

VINCENT AURIOL a proposé alors l'amendement suivant qui a été adopté :

« Des arrêtés du Ministre constitueront dans le délai d'un mois à dater de la promulgation de la présente loi des commissions spéciales composées de représentants du Ministère des Finances, des industriels et des commerçants intéressés en vue de substituer dans les cas où cela sera possible à l'impôt sur le chiffre d'affaires, des taxes « ad valorem » perçues à un ou plusieurs stades de la fabrication et d'un rendement qui ne pourra être supérieur au rendement actuel.

D'après les travaux de ces commissions le Ministre des Finances devra soumettre ses projets à l'examen au vote du Parlement lors de la discussion de la loi de Finances de 1927 ».

Taxe de luxe des établissements classés (rendement 30 millions). — **La disjonction demandée par M. de Monicault a été rejetée par sept voix contre 4 et le texte adopté.**

Charbons. — Rendement 50 millions ; **Le texte du gouvernement a été également adopté.**

Etablissements à succursales multiples (*rendement 100 millions*). — ***Le texte du Gouvernement a été adopté.***

LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE

Un tué après l'élection du 2e secteur de Paris

Il s'agit d'un jeune nationaliste qui aurait été frappé par un agent

Dimanche soir, au cours des bagarres qui se sont produites faubourg Saint-Honoré, à la suite de la proclamation du scrutin des élections législatives du 2e secteur, un membre des « Jeunesses Patriotes », le jeune Maurice Ridard, demeurant 19, rue Berzélius, aurait été grièvement frappé par un gardien de la paix.

Cet incident s'est produit en présence de M. Pierre Taittinger, député de la Seine, qui a aussitôt fait reconduire en voiture Maurice Ridard à son domicile. Le blessé est décédé ce matin.

Le député de la Seine a aussitôt prévenu le Préfet de Police qui, à son tour, a avisé le parquet, lequel vient d'ouvrir une information. Un juge d'instruction s'est rendu au domicile de la victime. Il entendra ensuite M. Taittinger et les témoins de l'incident.

Un récit du drame

On a pu joindre, lundi matin, le frère du jeune Maurice Ridard. Voici le récit qu'il a fait :

« Nous nous trouvions, mon frère et moi, en compagnie de jeunes patriotes, devant les locaux de l'« Echo de Paris », place de l'Opéra. Il était 20 h. 30 environ, lorsque nous eûmes connaissance du scrutin. Aussitôt, nous nous joignîmes au cortège, qui se dirigeait vers l'Elysée. Nous étions à côté du camarade qui portait un drapeau tricolore. Faubourg Saint-Honoré, le cortège se heurta à un imposant cordon d'agents et de gardes républicains, et un officier de paix, s'avançant au-devant du drapeau, l'arracha des mains de son porteur, brisa le manche, déchira l'étoffe et le jeta par terre.

A ce moment, mon frère était à peu près à 4 mètres devant moi. Soudain il revint vers moi, la figure pâle, et me dit : « Les brutes ! Ils m'ont donné un coup ». Il ajoutait qu'il s'agissait d'un agent. Je pris mon frère par la taille pour l'emmener, mais une nouvelle bousculade se produisit. Une nouvelle fois, projeté en avant, mon frère serait tombé, si je ne m'étais précipité pour le retenir et l'entraîner immédiatement dans la rue Boissy-d'Anglas.

Mon frère me dit alors : « J'ai soif, entrons dans un café ». Puis, peu après, il ajouta : « Je tombe, soutiens-moi ». Au moment où je hissais mon frère dans un taxi que je venais de héler, il s'affaissa. Il était mort et c'est un cadavre que je ramenais chez ma mère ».

LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE

Lucien Escarème.

René Marguyrolles

LE COURAGE ET L'AMOUR CONTRE LA JALOUSIE ET LA HAINE

Ces deux sympathiques jeunes gens se nomment Lucien Escarème et René Marguyrolles. Ils incarnent la jeunesse, le courage et l'amour contre lesquels la jalousie et la haine tendent leurs pièges dans l'ombre.

Triompheront-ils ? Nos lecteurs le sauront en lisant le palpitant roman feuilleton « Quand l'Amour fait pleurer » que nous commencerons à publier dimanche.

Le crime de la rue Emile Breton à Arras

LA POLICE CHERCHE TOUJOURS

En dépit des recherches effectuées par la Sûreté, en vue de découvrir l'assassin de Mme Elise Pavy, on ne possède encore, à l'heure actuelle, aucune indication sérieuse pouvant orienter les policiers sur une piste sûre et on en est toujours réduit aux conjectures.

La police mobile qui se livra à des investigations samedi après-midi, n'a pas été plus heureuse dans ses recherches que la police loyale.

Les renseignements donnés sur un individu qui aurait été vu rôdant aux abords de l'immeuble Voisin, peu de temps avant le crime son tellement vagues qu'on n'y peut guère apporter une importance capitale.

D'autre part, la hachette, arme du crime, n'a pas été davantage retrouvée.

Depuis vendredi, l'enquête n'a donc pas fait un pas. Les recherches sont cependant continuées très activement et sans doute ne faut-il pas désespérer qu'elles finissent par aboutir.

UN TAXI BROYÉ ENTRE DEUX TRAMWAYS

Un accident, qui aurait pu faire de nombreuses victimes, s'est produit dimanche, à 14 h. 30, boulevard Saint-Germain, à quelques mètres du carrefour de l'Odéon, à Paris.

Un taxi contenant six voyageurs, dont trois enfants, quittait la rue Monsieur-le-Prince pour s'engager boulevard Saint-Germain, vers la gauche. Le chauffeur, Maxime Ballacey, crut pouvoir doubler un tramway se dirigeant vers la Concorde et força l'allure pour le dépasser. Mais à ce moment survenait, en sens inverse, un tramway de la ligne 19. Le taxi n'eut pas le temps de passer entre les deux voitures. Il se trouva serré entre elles et à demi-broyé, tandis que des cris d'effroi s'échappaient de ses débris.

Des passants accoururent et dégagèrent les occupants de leur périlleuse position. Le chauffeur était indemne, mais cinq personnes, étaient contusionnées et un soldat, Gustave Lebroc, était grièvement blessé.

LA LIVRE A 143.20

La livre, le dollar et le franc belge ont atteint, lundi à 13 heures, les cours de 143.20, 29.48 et 114.75 contre 141.10, 29.06 et 115.90, en clôture samedi. Une détente se produisit cependant hier après-midi, où l'on enregistre, à l'ouverture 142.30, 29.27 et 1.147 et, à la clôture : 141.60, 29.08 et 113.75.

:: UNE "BRADERIE" PARISIENNE ::

(H. Manuel).

Paris a aussi sa « Braderie » tout comme nos villes de Flandre. Mais dans la capitale la « Braderie » s'appelle la Foire à l'aiguille et elle s'est tenue dimanche à côté de la Foire aux jambons, boulevard Richard Lenoir. Comme le montrent nos photographies, on voit que la « Braderie » Parisienne a beaucoup de succès.

OPINIONS ÉCONOMIQUES

La situation financière et les commerçants

PEUT-ON EN SORTIR ?

C'est avec une stupéfaction profonde et une légitime indignation que les commerçants ont vu le nouveau Gouvernement reprendre à son compte, en y enlevant même l'euphémisme de taxe sur les paiements, les projets de M. Doumer.

Après les récentes et énergiques manifestations qui se sont déroulées dans toute la France une telle proposition prend un caractère de véritable provocation. Aussi recevons-nous chaque jour de nombreuses lettres émanant de commerçants, établis sur tous les points de notre département, dont l'énervement et l'impatience réclament l'adoption de mesures défensives énergiques. Presque tous proposent le renvoi des feuilles de contributions, la Grève de l'Impôt « Ne payons plus » s'écrient-ils, seule cette décision pourra nous sauver de la ruine à laquelle on veut nous acculer.

Nous avons déjà dit ce que nous pensions de ce moyen de défense. Il importe, néanmoins, d'y revenir. Admettons que ces mesures soient adoptées : Qu'arrivera-t-il ? — Le Gouvernement commencera par saisir et faire vendre le mobilier et les marchandises de quelques commerçants rebelles. A ce moment, ou il faudra s'incliner devant la loi et subir ces ventes forcées ou, par solidarité les autres commerçants descendront dans la rue pour s'opposer aux dites ventes et ce sera l'émeute avec ses redoutables conséquences... N'ayant plus rien à perdre, le Gouvernement emploiera les mesures les plus coercitives et devant la force qui, quoi qu'on en dise prime toujours le droit, nous serons obligés de nous incliner. Bien piètre résultat d'ailleurs pour l'Etat qui, privé des ressources immédiates dont il a le plus grand besoin, sera à son tour acculé à la faillite.

Ce n'est point là ce que nous voulons obtenir. Nous voulons, au contraire, concourir dans la mesure de nos moyens au relèvement économique et financier du Pays. Mais que le Gouvernement prenne bien garde. En mettant le bon vouloir des commerçants à une si rude épreuve, en s'obstinant à faire fi des principes d'équité qui doivent présider à la répartition des charges de la Nation, il joue un jeu bien dangereux.

C'est pourquoi nous désirons nous faire entendre pendant qu'il est temps encore. Pour cela nous devons réaliser l'union étroite de tous les commerçants. Cette union existe de plus en plus dans notre département, mais, il faut bien l'avouer, jusqu'à ce jour les grandes fédérations françaises s'ignorent entre elles. De là provient leur faiblesse. Aussi souhaitons-nous vivement qu'une importante réunion de tous les Présidents de fédérations de France ait lieu le plus rapidement possible à Paris, afin d'étudier en commun les graves problèmes de l'heure présente et de coordonner leur action. Nous nous y emploierons.

Mais, nous direz-vous : « Ceci est l'avenir, un avenir sans doute prochain, mais qui n'est encore qu'un espoir... Et le présent ? »

Nous ne craignons pas de prendre nettement position.

Si, vu les circonstances exceptionnelles du moment, nous sommes disposés à accepter la taxe civique élargie conformément à l'amendement proposé par la Commission des Finances de la Chambre, à condition toutefois qu'elle porte sur le revenu réel obligatoirement déclaré de tous les assujettis (professions libérales, agriculture, commerce, industrie, etc.), nous sommes résolument opposés à toute augmentation de la taxe sur le chiffre d'affaires. Que cette augmentation soit applicable à tous les commerçants ou seulement aux grossistes ou aux demi-grossistes, nous y sommes opposés parce que d'abord elle sanctionne une inégalité que nous voulons voir disparaître et qu'ensuite, nous avons toutes raisons de craindre que, pour les mêmes motifs qui ont permis jusqu'ici le maintien de cette taxe, le caractère temporaire que l'on attribue à cette majoration ne soit maintenu plus longtemps encore.

Certes, nous savons que le temps presse : nous savons qu'il faut trouver rapidement les ressources nécessaires à l'équilibre budgétaire de ce pays ; nous savons aussi — on nous l'a d'ailleurs suffisamment répété depuis un an — que la solution paresseuse qui consiste dans l'augmentation de cette taxe permet de les obtenir plus aisément dans le délai voulu....

Mais nous persistons à croire qu'il est d'autres méthodes. Il convient aujourd'hui de parler clair. Nous ne pouvons plus vivre d'expédients et nous nous demandons avec angoisse de quoi sera fait demain.

Pour aujourd'hui, nous avons trop l'impression que l'argent que l'on s'obstine à nous demander avec acharnement se verse dans un panier sans fonds et qu'on l'utilise à emplir un nouveau Tonneau des Danaïdes....

Nous l'avons dit et répété : il n'est point de meilleur citoyen, de meilleur contribuable que le commerçant ; mais encore entend-t-il que son argent ne soit point gaspillé, que son civisme ne soit point ignoré.

Nous sommes persuadés que tous les commerçants consentiraient courageusement les plus grands sacrifices si le Parlement et le Gouvernement leur présentaient *un programme financier d'ensemble équitablement conçu* et dont la réalisation serait susceptible d'équilibrer le budget et d'assurer l'assainissement de nos finances dans les délais nécessités par l'importance de l'effort à accomplir.

Sans avoir la prétention d'apporter un programme financier difficile à établir, nous le reconnaissons — nous devons dire cependant que dans un pays de ressources, de labeur et de production comme le nôtre, les remèdes ne manquent point :

1° Pourquoi ne pas élargir l'assiette de l'impôt en faisant appel au concours de tous les citoyens qui, en toute équité, doivent coopérer aux charges du pays dans la mesure de leur force contributive, basée sur leur revenu réel ;

2° Pourquoi ne pas instituer une taxe à la production dont le rendement serait certainement supérieur à celui de la taxe sur le chiffre d'affaires, même augmentée comme le propose le Ministre des Finances. Cette mesure d'application facile, quoi qu'on en dise, serait parfaitement équitable et permettrait non seulement de supprimer la taxe sur le chiffre d'affaires, mais aiderait puissamment à équilibrer le budget ;

3° Pourquoi ne pas augmenter sensiblement le rendement éventuel de la taxe civique proposée par M. Raoul Péret, ministre des Finances, en lui donnant comme assiette le revenu réel des assujettis et en étendant dans la plus large mesure possible l'incidence de cette taxe.

Nous pensons que la mise en application d'une telle taxe ne soulèvera pas de graves objections ; l'Industrie et l'Agriculture qui ont offert spontanément leur généreux concours trouveront là l'occasion de prouver de façon tangible leur dévouement à la chose publique.

Ne pensez-vous pas, Monsieur le Ministre des Finances, que la réalisation de ces quelques suggestions soit de nature à vous permettre d'abandonner votre projet d'augmentation de la taxe sur le chiffre d'affaires qui aggrave une injustice contre laquelle nous ne cesserons de nous insurger ?

A. TAFFIN.
Président de la Fédération des Groupements Commerciaux

Une lettre ouverte aux Députés et Sénateurs du Nord

Aux Députés et Sénateurs du Nord, la lettre suivante est adressée par M. Taffin, président de la Fédération des groupements commerciaux du Nord :

Monsieur,

Vous avez certainement eu écho des importantes manifestations commerciales qui se sont déroulées au cours de ces dernières semaines.

Décidés à montrer leur volonté unanime de faire aboutir leurs justes revendications, les commerçants du Nord, bien qu'il leur répugne de recourir à des procédés exceptionnels qu'ils réprouvent par